



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

PROCES-VERBAL SEANCE du 26 Mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 26 Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Bochra KINGET.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Romain TEILLON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Karine RHONE, Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO. M. Frédéric JOIRON.

Membres du Conseil Municipal absents :

M. Serge BORDEL a été désigné secrétaire de séance et Mme LUTTRIN Julie en tant qu'auxiliaire.

Tour de table des présents :

- 1- Fred GONZALEZ
- 2- Joël GARÇON
- 3- Myriam BLAEVOET
- 4- Sylvie FOURNIÉ
- 5- Bochra KINGET
- 6- Éric VIENOT DE VAUBLANC
- 7- François ALMODOVAR
- 8- Romain TEILLON
- 9- Angélique SIMON
- 10- Violaine KANMACHER
- 11- Serge BORDEL
- 12- Thierry MERLE

Début de séance à 19h00

Approbation à l'unanimité :

- Compte rendu du Conseil Municipal en date du 20 Février 2024
- Compte rendu du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2024

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- ❖ Approbation CA 2023 – M14
- ❖ Approbation affectation du résultat
- ❖ Vote des taux – taxes locales
- ❖ Approbation BP 2024 – M57
- ❖ Budget M57 : application de la fongibilité des crédits
- ❖ Admission en non-valeur pour créances irrécouvrables
- ❖ Marché de travaux construction garage municipal et abris : avenant n°1 lot 9
- ❖ Projet le Préau : extension et réhabilitation de la bibliothèque – sollicitation concours financier de la DRAC et du CD38 pour achat mobilier, matériel informatique et collections.
- ❖ Programme de voirie 2024 : sollicitation concours financier CD38
- ❖ Budget M57 : recours à l'emprunt
- ❖ Questions diverses
- ❖ => Paroles aux commissions

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 (M 14). Annexe 1

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Angélique SIMON, Adjointe au Maire, rapporteur, présente le compte administratif de l'exercice 2023 (budget général).

Le solde en est le suivant :

Dépenses de fonctionnement réalisées : **1 251 800.99 Euros**
Recettes de fonctionnement réalisées : **1 880 600.15 Euros**
Dépenses d'investissement réalisées : **1 962 515.47 Euros**
Recettes d'investissement réalisées : **807 889.79 Euros**

Résultats de l'exercice :

Section de fonctionnement : excédent de **628 799.16€**

Section d'investissement : déficit de **1 154 625.68€**

Le déficit s'explique facilement par l'emprunt d'équilibre non contracté et les subventions notifiées mais non liquidées.

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC demande si on ne peut pas ajourner les 300 000€ prévus pour le vestiaire pour faire des économies plutôt que de recourir à l'emprunt.

M. le Maire répond qu'on ne peut pas les ajourner car la dépense n'est pas inscrite au BP 2024.

De plus, la situation financière de la commune étant très saine et stable, il serait dommage de ne pas recourir à l'emprunt et de mobiliser des fonds propres.

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC rappelle que l'on avait évoqué l'idée de solliciter les communes aux alentours pour participer aux travaux, qu'en est-il ?

M. le Maire explique qu'il n'est pas possible de le faire pour les investissements mais pour les frais de fonctionnement. La Mairie de Montalieu-Vercieu a donné son accord de principe pour l'utilisation du stade de Montalieu afin de préserver notre terrain le temps des travaux.

Madame l'Adjointe entendue, et vu la conformité du compte administratif susvisé avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de La Tour du Pin après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 10 voix pour,
- 1 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le compte de gestion 2023 – budget général – proposé,

APPROUVE le compte administratif 2023 – budget général – proposé, conforme au compte de gestion 2023 susmentionné,

OBJET : Affectation du résultat (budget général). Annexe 2

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître un résultat d'exécution cumulé portant :

- un solde d'exécution de la section d'investissement de :
Déficit de 1 154 625.68€
- un résultat de la section de fonctionnement de :
Excédent de 628 799.16€

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté à la ligne 001 (recettes d'investissement) -résultat d'investissement reporté- :
3 155.97€

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de :
1 442 500€
 - en recettes pour un montant de :
996 400€
- le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à :
442 944.03€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la manière suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour :
442 944.03€ (en recettes d'investissement)

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour :
234 280.04€ (en recettes de fonctionnement)

OBJET : Vote des taux d'imposition pour l'année 2024 Annexe 3

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2024 de la taxe d'habitation et des taxes foncières transmis par les services fiscaux.

M. le Maire rappelle les derniers taux votés :

- 34.04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.03% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 6.05% pour la taxe d'habitation

Pas d'intérêt de jouer sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, très peu de variation.

Pas de volonté de faire supporter aux administrés une hausse supplémentaire.

M. François ALMODOVAR demande si, de faire jouer le taux de la taxe foncière, pourrait être plus intéressant pour augmenter nos recettes.

M. le Maire explique qu'il n'y a pas d'intérêt sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties, même raison que la taxe d'habitation. Le seul curseur intéressant serait celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, car cela touche tous les propriétaires « principaux » de la commune.

C'est une discussion qu'il faudra avoir le jour où les finances de la commune seraient réellement en difficultés ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de maintenir les taux 2024 de la manière suivante :

- 34.04% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.03% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 6.05% pour la taxe d'habitation

OBJET : Approbation du budget primitif 2024. Budget principal M 57 Annexe 4

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2024 (budget général) établi avec la collaboration de la commission des finances et de Monsieur le Trésorier de La Tour du Pin.

Après avoir décidé de reconduire les taux des taxes locales pour 2024, il donne lecture au Conseil des chapitres des sections de fonctionnement et la description des programmes d'investissement qui se traduisent comme suit :

Recettes et dépenses de la section de fonctionnement :

2 090 500.00 Euros

Recettes et dépenses de la section d'investissement :

2 503 500.00 Euros

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 1 abstention,

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

VOTE le budget primitif M57 de l'année 2024 comme indiqué ci-dessus.

OBJET : Budget M57 application de la fongibilité des crédits

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des

crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Ces mouvements de crédits font alors l'objet d'une communication auprès de l'assemblée délibérante lors du plus proche conseil suivant cette décision.

Vu l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction comptable et budgétaire M57 applicables aux collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 21 Novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits budgétaires entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

AUTORISE le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous les actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Admission en non-valeurs créances inférieures au seuil de poursuite : budget M57

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs titres émis pour des factures de cantine n'ont pas été réglés, pour la somme totale de 4.18€.

Ces dettes étant inférieur au seuil minimum de recouvrement, aucun versement n'a pu être effectué.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme totale de 4.18€ (quatre euros et dix-huit centimes)

DIT que cette somme sera prélevée au compte 6541 du budget 2024 – M57.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OBJET : Marché de travaux construction d'un garage communal et abris – avenants lots n°8 et 9 annule et remplace délib n°11-2024 du 20 02 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°45-2022 du 13 décembre 2022 portant attribution des lots du marché de travaux pour la construction du nouveau garage municipal.

Suite à diverses réflexions, il y a lieu d'ajouter des prestations quant à l'aménagement intérieur des locaux. Le montant des avenants respectifs étant supérieurs à 5% des marchés initiaux, il y a lieu de délibérer.

Lot n°8 : Plâtrerie Peintures attribué à DURAND Jean-Pierre pour complément cloisons et ossature plafonds

Montant du marché initial : **16 536.20€ HT**

Montant de l'avenant : **4 548.60€ HT => + 28.04%**

Montant du marché modifié : **21 084.80€ HT**

Lot n°9 : Carrelage Faiences attribué à BERTULESSI Julien pour ponçage des sols et réagréage

Montant du marché initial : **7 621.46€ HT**

Montant de l'avenant : **1 540.00€ HT => + 20.21%**

Montant du marché modifié : **9 161.46€ HT**

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de signer les avenants au marché de travaux concernant les lots n°8 et 9 pour la construction du nouveau garage municipal,

DIT que pour les lots n°8 et 9 pour la construction du nouveau garage municipal, les nouveaux montants des marchés sont les suivants :

Lot n°8 : Plâtrerie Peintures attribué à DURAND Jean-Pierre : **21 084.80€ HT**

Lot n°9 : Carrelage Faiences attribué à BERTULESSI Julien : **9 161.46€ HT**

OBJET : Projet d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque « Le Préau » - sollicitation concours financier de la DRAC et du Département de l'Isère.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°43-2023 du 05 septembre 2023 portant validation de la seconde version de l'avant-projet définitif après révision des plans conformément aux préconisations architecturales de la DRAC.

Il rappelle également la délibération n°09-2023 sollicitant le concours financier de la DRAC et du Département de l'Isère concernant les estimatifs présents dans l'APD.

Outre les volets travaux et maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire informe que nous pouvons également être accompagnés financièrement sur les points suivants :

- Mobilier pour un montant global estimé de 110 000€ HT
 - Mobilier architectural présent dans l'APD estimé à 20 000€ HT
 - Mobilier de bibliothèque estimé à 50 000€ HT
 - Mobilier « assises » estimé à 30 000€ HT
 - Mobilier meublants estimé à 10 000€ HT
- Matériel informatique estimé à 15 000€ HT
- Acquisition de Collections estimé à 30 300€ HT

Sollicitations possibles et taux attendus :

	MOBILIER	INFORMATIQUE	COLLECTIONS
DRAC	40 %	40%	40%
DEPARTEMENT DE L'ISERE	30%	30%	X

Pourquoi n'y a-t-il pas de subvention du Département pour les collections ?

Mme Violaine KANMACHER explique que c'est la médiathèque de Montalieu qui touche les subventions du CD38 pour l'achat des collections et qu'en tant que tête de réseau, elle fait circuler les collections entre les bibliothèques du réseau.

M. Serge Bordel demande pourquoi on achète des livres alors que c'est Montalieu qui touche les subventions pour ça ?

Mme Violaine KANMACHER fait un point sur l'état du stock actuel, sur ce qui va être supprimé et remplacé. La bibliothèque de Bouvesse ne peut pas fonctionner sans un fonds propre car seulement ¼ des livres de la bibliothèque sera issu des prêts réseau et MDI.

M. Joël GARÇON demande si la bibliothèque accepte les dons de livres ; il donne un exemple de vécu personnel en expliquant qu'un don de qualité a été refusé sans même avoir été vu.

Mme Violaine KANMACHER répond que la bibliothèque est gérée par une équipe de bénévoles et pas de professionnel aujourd'hui, équipe de bénévoles avec un projet en construction.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le concours financier des services de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Isère pour les points ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

OBJET : Programme de voirie 2024 : réfection du Chemin de la Gare – sollicitation concours financier du Département de l'Isère

Dans le cadre du programme de voirie 2024, après consultation, il a été décidé d'agréer l'offre de l'entreprise BERTRAND TP pour la réfection du Chemin de la Gare au Bayard pour un montant de 27 999.50 € HT.

Le département de l'Isère a modifié le règlement du territoire pour la prise en charge d'une nouvelle thématique dans la dotation territoriale, à savoir la voirie pour le renouvellement de couche de surface des voiries communales et les dépenses liées aux travaux d'aménagement sur voiries, selon les modalités suivantes :

- Taux de subvention unique : 50%
- Plafond de travaux (dépense subventionnable) : 80 000.00€ HT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Département de l'Isère pour la réalisation de l'opération et de soumettre le dossier de travaux « Programme de voirie 2024 : réfection du Chemin de la Gare ».

Le choix s'est porté sur le chemin de la Gare plutôt que la route de Boulieu pour le programme de voirie 2024 car des constructions sont toujours en cours sur la route de Boulieu et il apparaît plus

judicieux d'attendre que les constructions soient terminées avant d'envisager la réfection de la voirie.

M. Romain TEILLON demande s'il s'agit d'une somme pour l'année ou par projet ?

M. le Maire répond que c'est pour l'année.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

VALIDE la proposition de M. le Maire et sollicite le concours financier du Département de l'Isère pour le programme de voirie 2024 : réfection du Chemin de la Gare.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OBJET : Programme d'investissement 2024 : recours à l'emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2337-3,

Vu le vote du budget primitif réalisé précédemment lors de cette même séance,

Considérant la nécessité de disposer de financement à long terme pour réaliser les dépenses d'investissement du budget principal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'avoir recours à l'emprunt et d'accepter la proposition faite par la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES – secteur public Isère Nord, selon les modalités suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 650 000.00€
- Durée du contrat de prêt : 15 ans.
- Profil d'amortissement : échéance constante PEC & PEC DUO
- Périodicité des amortissements : annuelle
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Taux d'intérêt : 4.16%
- Date de versement des fonds : 25/07/2024
- Date de première échéance : 25/11/2024
- Date de deuxième échéance : 25/02/2025
- Frais de dossier : 1000€

En s'engageant à verser une première échéance en 2024 et la seconde au premier trimestre 2025, la collectivité bénéficie d'un taux d'annuité ramené à 3.38%.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 10 voix pour,
- 0 voix contre,
- 2 abstentions,

VALIDE la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE RHONE-ALPES – secteur public Isère Nord selon les modalités suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 650 000.00€
- Durée du contrat de prêt : 15 ans.
- Profil d'amortissement : échéance constante PEC & PEC DUO
- Périodicité des amortissements : annuelle
- Périodicité des intérêts : annuelle
- Taux d'intérêt : 4.16% (taux d'annuité => 3.38%)

- Date de versement des fonds : 25/07/2024
- Date de première échéance : 25/11/2024
- Date de deuxième échéance : 25/02/2025
- Frais de dossier : 1000€

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

1) Rencontre avec VICAT

Réunion avec M MIRET, directeur de VICAT. Présentation du projet VAIA. Récupération du carbone sortant des cheminées. Environ 1,2 MT chaque année.

Captage et évacuation par un pipe-line existant ou à construire.

Evacuation du gaz jusqu'à Fos sur Mer et transport par bateau jusqu'à la mer du Nord pour injection dans des cavités sous-marines. Possibilité de repomper le CO2 si besoin.

Il est prévu une mise en service en 2030.

Pas d'extension de l'emprise foncière de l'usine. Construction de compresseurs près du hall d'embarquement. (Problématique du bruit abordée lors de la réunion.)

Aucun stockage nécessaire donc pas de risques explosif, toxique, incendie comme le précédent projet pouvait le faire craindre.

Demande de VICAT pour que le CM fasse connaître sa position (favorable) sur le projet.

Un courrier d'accompagnement rappelant la position du CM serait le bienvenu.

Au vu des éléments présentés, avis favorable à la poursuite du projet mais reste en attente de données plus précises pour avis du CM.

[Eric VIENOT DE VAUBLANC parle de 900 000 T selon les dernières données => 1.2 MT est le maximum attendu à terme.](#)

2) Rencontre avec M GATOUILLAT, chargé de mission « village d'avenir »

Rencontre avec les élus des communes retenues dans le programme afin de parler des projets qui pourraient être inclus dans le dispositif. (26 en Isère)

Les communes ont de 12 à 18 mois pour faire émerger le projet avant la réalisation.

Plusieurs projets peuvent être travaillés avant d'être mis en œuvre.

Il est demandé de prioriser les projets qui ont été présentés et travaillés.

Les projets potentiels pour BOUVESSE-QUIRIEU :

- Schéma directeur voies cyclables sur la commune.

- Maison assistantes maternelles ou Pôle intergénération : lieu d'accueil pour personnes âgées...

M GATOUILLAT propose un accompagnement technique sur ces projets. Pour ceux qui sont déjà avancés, il vérifiera les différentes sources de financement possibles.

Il souhaite que lui soit transmis une fiche projet détaillée afin qu'il puisse étudier la situation et reprendra contact fin avril afin de définir un ordre de priorité.

3) Affectation de la mairie provisoire

La volonté d'attirer des professions médicales est bien réelle.

Rencontre en visio avec les représentants d'un collectif pour connaître leurs attentes.
A l'issue de la rencontre et en fonction de leurs souhaits, nous verrons si nous organisons une rencontre en mairie pour avancer sur le projet.
Toujours dans ce domaine, des représentants de la CCBD viendront visiter nos locaux pour se rendre compte de la faisabilité d'installation.
D'autres professions médicales ou paramédicales pourraient nous être proposées.

4) Projet voie cyclable

Une visite sur le terrain en présence du bureau SCE confirmé nos craintes. Le tracé produit par SCE n'est pas réalisable.

Une portion longeant la RD52 est incompatible avec l'installation d'une voie cyclable.
Le bureau d'études propose de prendre contact avec le Département pour envisager un déplacement partiel de la chaussée ???? Peu envisageable d'après M BONNARD, conseiller départemental.

Il faut donc chercher un nouveau tracé.

En revanche, l'option du passage sous le pont, évitant ainsi la traversée de la RD52 est tout à fait possible.

Un nouveau document nous a été transmis pour lister les options possibles.

5) Rencontre avec M Magnin-Fiaud, président du TE 38

M Magnin-Fiaud a souhaité rencontrer les élus de la commune pour présenter son syndicat et les compétences qu'il exerce.

Nous sommes adhérents au TE38 pour l'électrification rurale mais pas pour l'éclairage public.

Le but était de nous convaincre de déléguer notre compétence EP au TE38.

6) Schéma directeur voies cyclables de la CCBD

Les tracés autour de Montalieu nous ont été présentés. Des extensions ont été prévues jusqu'à BOUVESSE. (voir tracé sur plan)

Le schéma définitif sera validé en conseil communautaire en mai.

7) Demande de l'ACCA

Financement feu d'artifice et sono pour « feux de la St Jean »

M. Thierry MERLE informe le CM que l'association envisage d'abandonner l'organisation de cette manifestation.

Mme Violaine KANMACHER demande si le comité de fêtes pourrait reprendre la manifestation ?

M. le Maire propose d'attendre la confirmation de l'abandon de la manifestation par l'ACCA avant de la proposer au comité des fêtes.

Tour de table :

M. Romain TEILLON : Quand est ce que la facturation des baux ruraux va-t-elle être faite ?

Il y a eu des avenants qui ont été envoyés aux locataires en février et tous ne sont pas encore revenus. La facturation sera faite quand tous les avenants seront revenus signés en mairie.

M. François ALMODOVAR : Il tient à signaler l'excellent emplacement du radar pédagogique installé à l'entrée du Bayard puisqu'il a pu constater lui-même faire preuve d'une vitesse excessive.

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC : RAS

Mme Bochra KINGET : RAS

Mme Sylvie FOURNIE et Mme Myriam BLAEVOET :

- Succès pour la rando belle, il y avait beaucoup de monde.
- CME mercredi 27/03 : réunion à l'étang sur la biodiversité, début avril inauguration du verger de la mare.

M. Joël GARÇON :

- Travaux du garage municipal presque terminés : visite à prévoir pour les élus qui le souhaitent
- Formation PCS avec la CCBD était très bien, reste un peu d'équipement à prévoir au niveau de la commune. Réalisation d'un entraînement de mise en situation qui été très révélateur.

M. Thierry MERLE : travaux de la réhabilitation de la mairie qui avancent bien, les menuiseries sont posées sur l'existant du rdc, mi-avril pour les fermetures de l'étage et de l'extension. Planning respecté à ce jour.

M. Serge BORDEL : RAS

Mme Violaine KANAMACHER :

- Rappel 4 mai 2024 via vélo
- Site web : formation faite pour Gwenaëlle VALLET, François ALMODOVAR et Violaine KANMACHER.
- Rencontre avec les architectes du projet bibliothèque : remise du P.R.O
- Solution trouvée pour la bibliothèque provisoire : elle s'installera dans la salle de l'aide aux devoirs – Il restera à trouver une solution pour installer l'aide aux devoirs.
- Subvention ENS sera inscrite à l'ordre du jour du CM d'avril.
- Les panneaux d'entrée de l'ENS, de la mare etc.. Sont en cours de finalisation.

Mme Angélique SIMON :

- Rappel CM exceptionnel pour approbation du PADD (PLU) - Vendredi 5 avril demande Heure décalée à 19H30 au lieu de 19H suite à une contrainte professionnelle
- Samedi 6 avril - Balade urbaine avec la population dans le cadre de la concertation avec la population

Infos diverses :

Visite des DDEN : jeudi 11 avril à 10h00 à l'école élémentaire et 10h45 à l'école maternelle.

Rencontre avec la CCBD pour échanger sur la mise à disposition de locaux pour le centre aéré.

Dates proposées : 2 avril 16h
 3 avril 15h
 9 avril 16h
 10 avril 14h ou 15h

Visite commission de sécurité (SDIS) mardi 21 mai 2024 : salle polyvalente 10h30 et école maternelle 9h00

Présence d'un élu souhaitée.

Info régie des eaux des Balcons du Dauphiné : relève des compteurs du 16 au 29 avril 2024

DICRIM : document définitif à valider + dépliant, une fois le BAT validé => impression et distribution.

Invitation vernissage maison Ravier – Morestel le 6 avril 2024 à 11h invitation pour 2 personnes

TE38 : rencontre jeudi 28 Mars 2024 à 18h00 Vézeronce-Curtin salle Diamantelle.

Invitation musée de Hières sur Amby – Vendredi 5 avril 2024 à 18h30.

Visite de la centrale du Bugey : inscription à retourner avant le 23 avril 2024 avec copie CNIS visite prévue le 4 juin 2024.

Visite du Marais de Sarradin avec élus et techniciens de la CCBD le jeudi 11 avril 2024 rdv 9h30 en mairie